



**Certaines familles craignent que le fait de bénéficier de prestations publiques ne nuise à leurs chances d'obtenir une carte verte.** Ce document peut vous aider à en savoir plus sur votre situation et sur les programmes publics qui n'auront pas d'incidence sur votre statut d'immigration.

**Si vous êtes éligible, les programmes publics suivants n'auront aucune incidence sur votre statut d'immigrant et votre demande d'immigration.**

- Medicaid et autres soins de santé (sauf pour les soins institutionnels de longue durée)
- SNAP
- Logement public
- Tests, traitements et vaccins COVID
- Paiements pour l'impact économique de la pandémie (chèques de relance)
- Aide financière ponctuelle liée à la pandémie
- EITC et crédits d'impôt pour enfants
- WIC
- CHIP
- Repas scolaires gratuits ou à prix réduit
- Banques alimentaires ou refuges

## QU'EST-CE QUE LA CHARGE PUBLIQUE ?

Certaines personnes qui demandent une carte verte (statut de résident permanent légal) ou un visa pour entrer aux États-Unis doivent passer un test de "charge publique", qui consiste à déterminer si la personne est susceptible de dépendre principalement des services publics à l'avenir. Les fonctionnaires de l'immigration examinent toutes les circonstances d'une personne, notamment son âge, ses revenus, sa santé, son éducation ou ses compétences, sa situation familiale et l'affidavit de soutien ou le contrat de son sponsor. Les seuls avantages publics qui sont pris en compte dans le test de la charge publique sont énumérés ci-dessous:

- Les programmes d'aide en espèces qui fournissent des paiements continus. Exemples : SSI, TANF, assistance générale.
- Soins institutionnels à long terme aux frais de l'État

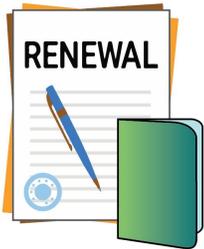


# LA CHARGE PUBLIQUE S'APPLIQUE-T-ELLE À MOI ?

MARS 2021



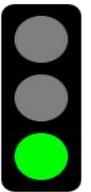
**Vous et les membres de votre famille sont des citoyens américains ?** La charge publique ne s'applique PAS à vous. Vous devez continuer à vous inscrire aux programmes auxquels vous avez droit.



**Est-ce que vous et les membres de votre famille avez déjà une carte verte ?** La charge publique ne s'applique pas à vous lorsque vous renouvelez votre carte verte ou demandez à devenir citoyen américain. Cependant, elle peut s'appliquer si vous quittez le pays pendant plus de 6 mois. Il est conseillé de consulter un avocat spécialisé dans les questions d'immigration si vous prévoyez de faire un long voyage en dehors des États-Unis.



**Demandez-vous ou possédez-vous l'un des statuts suivants : TPS, visa U ou T, statut de réfugié ou d'asile, ou statut spécial d'immigrant mineur ?** L'accusation publique ne s'applique PAS à vous. Si vous avez déjà/êtes en train de demander l'un de ces statuts d'immigration, vous pouvez continuer à bénéficier de tous les programmes auxquels vous avez droit.



**Avez-vous l'intention de demander une carte verte familiale ?** La charge publique peut s'appliquer. Vos revenus, votre âge, votre santé, votre éducation, vos compétences, votre situation familiale et l'affidavit de soutien de votre sponsor seront pris en compte pour déterminer si vous êtes susceptible de devenir une charge publique à l'avenir. Les seules prestations prises en compte dans un test de charge publique sont : les programmes d'assistance en espèces qui fournissent des paiements continus (exemples : SSI, TANF, assistance générale et soins institutionnels à long terme, comme dans une maison de retraite, payés par le gouvernement). Nous vous recommandons de vous adresser à un avocat d'immigration avant de soumettre toute demande.



Protecting Immigrant Families Michigan:

<https://michiganimmigrant.org/protecting-immigrant-families-michigan>